

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Le **jeudi 10 octobre 2024 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué
le 4 octobre 2024Titulaire(s) présent(s)*CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane)* : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Jean-Marie MACKE ; M. Ludovic IDZIAK ;*CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin)* : M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL ; M. Christophe PILCH ;*CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin)* : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ;**Objet** : Décision
modificative n°2
budget principal M57
(point 1)Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. David THELLIER ;*CAHC* : M. Charly MÉHAIGNERY ;*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKA ;**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21Suppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA*CALL* : NéantNombre de titulaires
présents :
13Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Bertrand LELEU ;*CAHC* : M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Nicolas MOREAUX ; M. Alain BAVAY ; Mme Kataline BIGOTTE ; Mme Inès TAOURIT ; M. Alain MASSON ;*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY ;Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2Pouvoir(s) :
1Pouvoirs : M. David THELLIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie MACKE.Nombre total de
votants :
16Suppléances : M. Charly MEHAIGNERY a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ.Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception du
contrôle de légalitéLe : **11/10/2024**

Publication

Le : **11/10/2024**

Certifié exécutoire

Le : **11/10/2024****LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai ;

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Décision modificative n°2 - Exercice 2024 – Budget principal M57

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2024/13/CS du comité syndical d'Artois Mobilités du 5 avril 2024 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal selon la nomenclature comptable M57 ;

Considérant que le budget principal, soumis à la nomenclature comptable M57, retrace les activités d'autorité organisatrice de la mobilité d'Artois Mobilités, non assujetties à la TVA ;

Considérant la nécessité de réviser les crédits inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : APPROUVE la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 du budget principal, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : VOTE les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 16

Contre : 0

Fait et délibéré le 10 octobre 2024
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

